

Le 25-06-2017

Collectif SPANC SSB le juste prix
Chez Georges Tua
376, chemin du Destel
Le Broussan
83330 Evenos
04 94 90 39 23
adee.tua@free.fr

Madame V. GOMEZ-BASSAC
Députée de la 6^{ème} circonscription du VAR

**Objet : Les 20000 usagers de l'ANC dans Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume
(et les treize millions en France) comptent sur vous**

Madame la députée,

Vous avez été élue députée dans la 6^{ème} circonscription du VAR et comme vous l'aviez annoncé dans votre réunion du 15-06-2017 au Beausset, vous allez travailler dans la commission environnement à l'assemblée nationale. Nous vous avons alerté au cours de cette réunion sur le problème de l'assainissement non collectif (ANC) dans la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume (CASSB). Sur ce territoire où les installations collectives ont été négligées depuis de nombreuses années, l'ANC représente plus de 8000 installations impactant quelques 20 000 habitants. Le contrôle des installations a fait l'objet d'une DSP (Délégation de Service Public sur 12 ans) attribuée à une société de droit privé, créée pour l'occasion, donc novice en la matière et sans expérience, qui a pris curieusement le nom de SAS SPANC SSB laissant croire à un service public, situation unique en France. Elle est détenue en partie par un élu du conseil municipal du Castellet. Il s'en suit que nous avons le SPANC le plus cher du VAR et de France (660 € sur 10 ans), des périodicités de visite double de celle demandée par la loi, des diagnostics fantaisistes et pénalisant. Malgré nos nombreuses sollicitations auprès du président de la CASSB, généralement restées sans réponse, notre seul moyen d'action est de surseoir au paiement de la redevance annuelle qui s'apparente à une taxe plutôt qu'à une facture pour service rendu.

Nous sommes pour le contrôle des installations ANC mais avec des coûts correspondants à la prestation et une périodicité ainsi que des diagnostics conformes à la législation.

Au-delà de notre situation particulière et connaissant votre intérêt pour les problèmes d'environnement, nous souhaitons avec la CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), qui a rédigé une lettre de synthèse sur ce sujet, destinée aux nouveaux députés, d'attirer votre attention sur le dossier de l'assainissement non collectif (ANC) des eaux usées domestiques en France. Le texte ci-dessous reprend intégralement la lettre de la CLCV.

« Vous avez été élue députée de la 6^{ème} circonscription du VAR et nous souhaitons attirer votre attention sur le dossier de l'assainissement non collectif (ANC) des eaux usées domestiques qui concerne plus de 13 millions de personnes (cinq millions de ménages électeurs) vivant en milieu rural et péri-urbain.

Les difficultés qu'ils rencontrent et les contraintes qui leur sont imposées créent un profond mécontentement et un sentiment de devoir payer toujours plus pour des travaux souvent injustifiés et faire fonctionner des services inadaptés et trop coûteux. Cette réalité n'a pas été identifiée comme une des causes du vote dans ces territoires, elle est pourtant bien réelle.

Nous sommes bien conscients de la nécessité d'assainir les eaux usées domestiques, mais cela doit pouvoir se faire d'une façon simple, efficace et au moindre coût.

Si la situation s'améliore dans une majorité des cas, des dérives et abus perdurent et doivent cesser :

- des Services Publics d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ont été créés sans analyse des besoins réels, et pour équilibrer leurs comptes imposent une fréquence trop rapprochée des contrôles, des redevances excessives, des abonnements annuels illégaux (fourchette de 42€ à 650 € sur 10 ans pour le contrôle périodique avec une moyenne nationale proche de 100 €) ;

- une interprétation abusive de la réglementation qui conduit à imposer un changement complet d'installation (pour un montant pouvant aller jusqu'à 15 000 €), alors que le plus souvent il serait suffisant de les améliorer pour les rendre conformes à la réglementation en vigueur ;

- un marché national artificiel estimé à 30/40 milliards d'euros, sans aucune base scientifique crédible concernant les risques pour l'environnement et les dangers pour la santé, comme l'indique un rapport officiel de 2014 ;

- ce marché convoité s'appuie aussi sur une réglementation qui impose des critères de surdimensionnement des installations au regard des enjeux sanitaires et environnementaux réels, et permet de mettre sur le marché des installations agréées, dont l'agrément ne garantit pas l'efficacité, et qui peuvent s'avérer très coûteuses en termes d'entretien et de fonctionnement.

.../...

- nos enquêtes montrent que le coût total d'une installation neuve (étude, investissement, entretien, redevances...), est en moyenne sur 10 ans de plus de 9000 € soit 7 € par mètre cube d'eau consommée à traiter !

Par ailleurs, si des aides financières existent de la part des Agences de l'eau et des collectivités, les conditions d'éligibilité sont inégales et la pérennisation de ces aides n'est pas garantie à ce jour pour les prochains programmes des Agences en cours d'élaboration.

Enfin, l'évolution des règlements d'urbanisme prévoyant à juste titre une meilleure maîtrise foncière et une densification de l'habitat, implique une révision des zonages d'assainissement avec notamment la possibilité d'étendre des réseaux collectifs de proximité ou de créer des mini-réseaux collectifs sous maîtrise d'ouvrage publique, ce que trop peu de collectivités intègrent lors de la révision de leur Plan local d'urbanisme.

Au plan national tous ces éléments sont largement connus et une révision de la réglementation est en cours. La CLCV (Consommation, Logement et Cadre de Vie), à laquelle notre association est affiliée, y participe activement. Mais il y a nécessité d'en accélérer la mise en œuvre et d'apporter les modifications législatives encore nécessaires.

Nous tenons à votre disposition le plaidoyer que nous avons publié pour un renouveau de l'ANC et des SPANC, ainsi que nos propositions concrètes d'amélioration de la réglementation. »

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce dossier et restant à votre disposition pour plus de renseignements, nous vous prions d'agréer, Madame la députée nos sincères salutations.

**Pour le collectif SPANC SSB, le juste prix
Le Coordinateur Georges TUA**

- Site web du collectif où vous trouverez l'ensemble des démarches engagées ainsi que les documents de la CLCV cités ci-dessus <https://spanc-ssb-lejusteprix.jimdo.com/>
- Site web de la CLCV www.clcv.org